MAIRIE 57200 BLIESBRUCK

Tél.: 03 87 02 38 55

Fax: 03 87 02 24 54

Mail: bliesbruck.mairie@wanadoo.fr

de la séance du 24 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents :

Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Maryse GRCIC - Rachel HENSGEN - Sidonie

HITZ - Laure KREBS - Catherine LANG - Stéphanie LORRAIN

et MM. Jean-Claude FIERLING - Olivier FREYERMUTH - Christian LERSY - Stéphane STERN - Sébastien VERLET - Jacques SCHOULLER -

Olivier WEISSEND

--ooOoo

I - BUDGET:

a) 2^{ème} modification du BP 2021

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide de procéder à la 2eme modification du budget de l'exercice 2021, comme suit :

Budget principal

En investissement:

Dépenses

^{+ 6 800,- €} au chapitre 16 - article 1641 (emprunts en euros)

^{+ 6 500,- €} au chapitre 21 - article 21312 - opération 37 (travaux au groupe scolaire)

^{+ 44 000 €} au chapitre 21 - article 2135 - opération 41 (ancien foyer communal)

^{+9 600,- €} au chapitre 21 - article 2135 (opération 81 - ateliers municipaux)

^{+ 30 000,- €} au chapitre 21 - article 21538 - opération 19 (rue Principale)

- + 20 000,- € au chapitre 23 article 2313 opération 10 (rue des Vergers)
- 12 000,- € au chapitre 23 article 2312 opérations non individualisées
- 12 000,- € au chapitre 23 article 2313 opération 37 (Travaux au groupe scolaire)
- 42 000,- € au chapitre 23 article 2313 opération 41 (ancien foyer communal)
- 9 600,- € au chapitre 23 article 2313 opérations non individualisées

En recettes

- + 11 000,- € au chapitre 13 article 13251 -subvention opération 10 (rue des Vergers)
- + 3o ooo,- € au chapitre 16 article 1641 (emprunts en euros).

b) <u>Déclaration de TVA pour le service de l'eau :</u> <u>demande de résiliation</u>

La compétence eau ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à la date du 1^{er} janvier 2020,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

• sollicite la cessation de l'assujettissement à la TVA pour ce service.

II - <u>Circuit des Moulins : demande de subvention DSIL</u> <u>ou DETR</u>

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que le projet du Circuit des Moulins est susceptible de bénéficier soit d'une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), soit d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la démarche
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

III - Adhésion au dispositif @ctes - Aide au Contrôle de légaliTé dématErialiSé

En application de la loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales relative à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité par l'intermédiaire d'une application informatique appelée @actes,

Etant donné que cette application fait partie d'un programme de modernisation du contrôle de légalité et budgétaire engagée par le Ministère de l'Intérieur qui permet aux collectivités de transmettre les acte soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide

- d'adhérer au dispositif @ctes
- de contacter à cet effet un opérateur de transmission
- de solliciter une subvention, ce projet étant éligible à la DETR.

IV - Nomination d'un correspond défense

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

• nomme en tant que membre titulaire : M. LUTZ Jean-Luc et en tant que membre suppléant : M. FIERLING Jean-Claude.

V - Sentiers de randonnée : projet CASC

Vu l'article L 361-1 du Code de l'environnement,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- donne un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents ci-joints
- autorise la pose de jalonnements permanents du cheminement de signalisation de l'itinéraire
- s'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire
- demande au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints
- s'engage à préserver l'accessibilité des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan et à ne pas aliéner leur emprise.

En cas de nécessité d'aliénation d'une chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le Conseil Départemental et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

s'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures.

VI - Remboursements par AXA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte

• le remboursement par AXA des frais de réfection d'un fossé endommagé par une sortie de route

Montant du remboursement : 840,- €

VII - Reversement d'un solde créditeur TOTAL au Conseil de Fabrique de l'église paroissiale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

• de reverser au Conseil de Fabrique de l'Eglise Paroissiale la somme de 240,53 € représentant un solde créditeur TOTAL encaissé par la Commune de Bliesbruck sur une consommation gaz acquittée par le Conseil de Fabrique pour le presbytère.

VIII - Demandes de subvention

Le Conseil Municipal, décide de verser les subventions suivantes :

- 1) à l'unanimité des membres présents,
- 50 € à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de Sarreguemines
 - 2) à la majorité des membres présents (1 abstention et 14 voix pour)
- 5o € à la Ligue contre le Cancer Comité de Moselle

